



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni à la salle Louette, après convocation légale qui leur a été adressée par le Maire sortant.

Etaient présents : Pascal DELPLANQUE, Anne-Sophie VANDERMESSE, Yannick LASSALLE, Dominique MEURISSE, Georges SANT, Stéphanie DERNAUCOURT, Marc BRASSART, Jean-Luc GRAS, Patricia DUFOUR, Amandine DUVINAGE, Christophe LEMIERE, Nathalie CREPIN, Benjamin RICHEZ, Nathalie LAHOUSTE, Julien LANTOINE, Suzie DELGRANGE, Jérôme DELEBASSEE, Adeline MINOT, Bruno MONNIER, Valentine DELANNOY, Etienne RENARD, Marie HAMRI, Pierre SCHIPMAN.

Secrétaire de séance : Patricia DUFOUR.

Début de la séance publique à 19h00.

Après avoir ouvert la séance, M. Yannick LASSALLE, Maire sortant, propose à Mme Patricia DUFOUR le rôle de secrétaire, qu'elle accepte. Il procède à l'appel des conseillers et, compte-tenu de la crise sanitaire actuelle, demande l'adoption du huis-clos, adopté à l'unanimité.

M. LASSALLE déclare les conseillers installés dans leurs fonctions et passe la présidence au doyen du conseil nouvellement installé, M. Georges SANT.

1. Election du Maire de la commune de NOMAIN

M. SANT déclare que le quorum est atteint et donne lecture des articles L 2122-4, L 2122-5 et L 2122-7 du CGCT. Il fait un appel à candidatures aux fonctions de Maire et dénombre un candidat : M. Pascal DELPLANQUE. Afin de permettre le déroulement du vote, M. SANT désigne 2 assesseurs : Mme Valentine DELANNOY et M. Jérôme DELEBASSEE, et 1 secrétaire, Mme Patricia DUFOUR. Les assesseurs recueillent les votes des 23 conseillers et procèdent au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu :

- M. Pascal DELPLANQUE : 23 voix

- M. Pascal DELPLANQUE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

.../...

Le Conseil :

- proclame M. Pascal DELPLANQUE Maire de la commune de Nomain et le déclare installé ;
- autorise M. Pascal DELPLANQUE, le Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. Création des postes d'adjoints

M. Pascal DELPLANQUE prend la présidence de la séance et fait procéder à la mise au vote du nombre d'adjoints. Il rappelle notamment que le nombre des adjoints au maire ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints maximum pour le conseil nouvellement installé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide la création de 5 postes d'adjoints.

3. Elections des adjoints

M. DEPLANQUE rappelle au Conseil que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il fait un appel à candidatures aux fonctions d'adjoints et dénombre 1 liste : la liste menée par Mme Anne-Sophie VANDERMESSE, également constituée de M. Yannick LASSALLE, Mme Dominique MEURISSE, M. Georges SANT, Mme Stéphanie DERNAUCOURT.

Afin de permettre le déroulement du vote, M. DELPLANQUE désigne 2 assesseurs : Mme Valentine DELANNOY et M. Jérôme DELEBASSEE, et 1 secrétaire : Mme Patricia DUFOUR. Les assesseurs recueillent les votes des 23 conseillers et procèdent au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu :

– Liste menée par Mme Anne-Sophie VANDERMESSE : 23 voix

La liste menée par Mme Anne-Sophie VANDERMESSE ayant obtenu la majorité absolue, M. DELPLANQUE les proclame élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau, et avec les délégations suivantes :

- Mme Anne-Sophie VANDERMESSE, 1^{ère} adjointe au Maire déléguée au cadre de vie, à l'environnement et à l'urbanisme ;
- M. Yannick LASSALLE, 2^e adjoint au Maire délégué aux finances ;
- Mme Dominique MEURISSE, 3^e adjointe au Maire déléguée aux associations, à la vie locale, à la jeunesse et sports, aux ressources humaines ;
- M. Georges SANT, 4^e adjoint au Maire délégué à l'aménagement et à l'agriculture (M. DELPLANQUE annonce que cette délégation prendra fin au 1^{er} octobre) ;
- Mme Stéphanie DERNAUCOURT, 5^e adjointe au Maire déléguée aux cérémonies, à l'événementiel et à la culture.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Avant de clôturer la séance, M. DELPLANQUE donne lecture de la charte de l' élu local.

Séance clôturée à 19h31.

Le Maire,
Pascal DELPLANQUE.

